

HiSCoD

Normandie

Auteur(s) : Cédric Chambru et Paul Maneuvrier-Hervieu

Évènement	Évènement à Saint-Germain-d'Ectot le 11 février 1795
Identifiant	HISCOD_08911
Date	Année 1795 Mois : Février Jour : 11 Jour de la semaine : Mercredi
Localisation	Lieu historique : Saint-Germain-d'Ectot Lieu : Aurseulles Code commune : 14011 Latitude : 49.104597 Longitude : -0.706418
Unités administratives historiques	Entité politique : Première République française Entité administrative : Calvados Sous-entité administrative : Bayeux
Unités administratives	Pays : France Entité administrative : Normandie Sous-entité administrative : Calvados
Caractéristiques	Typologie HiSCoD : Émeute de subsistance ; Typologie originale : Type 903 : contre le départ des grains Nombre de participants : Indéterminé Participation féminine : Oui

Présentation du contenu

Description (langue originale) : Les citoyens François Paysant et Guillaume Gournay étaient requis par le citoyen Jacques Collin, cultivateur, de lui porter quatre quintaux et trente cinq livres de grains à la halle de Bayeux suite à une réquisition de la municipalité de Bayeux. Ils indiquent dans le procès verbal qu' « étant mis en route pour nous rendre à la ditte halle, nous avons été arrêté par une troupe de femmes ameutéés dans le bout de la grande route de Caen sur la commune de Torteval et distante de Saint-Germain-d'Ectot d'une demie lieue. Lesquelles femmes se sont de vive force emparées du dit grain après nous avoir proféré des injures atroces en nous disant qu'elles n'avoient pas de pain et qu'il leur en fallait. À quoy nous leur avons représenté que nous n'étions point les maitres du dit grain que nous étions que les simples conducteurs et conséquemment nous ne pouvions leur donner. Ces remontrances n'ont servit qu'à irriter l'esprit de ces femmes, qu'elles e sont malgré nous emparé du dit grain en nous disant qu'elles allaient déposer les prix au greffe de la municipalité. Et notre vie était même en danger vu quoi nous avons été obligé d'abandonner le dit grain après les avoir averties que nous allions rédiger notre procès verbal pour être porté à la municipalité ».

Description (anglais) : -

Bibliographie

Sources primaires : Arch. dép. Calvados, 3 L 584 / 2.

Bibliographie : -

Notes

Auteur(s) : Paul-Maneuvrier-Hervieu

Contributeur(s) : Cédric Chambru

Date de création : 2020-06-12

Date d'édition : 2022-04-19